

J'aimerais m'arrêter à une brève observation du député d'Yorkton. D'après lui, on devrait attirer l'attention sur les lieux historiques le long des routes. Je crois que cela résume assez bien toutes les opinions qu'on a fait entendre là-dessus. Je me contenterai de signaler que nous n'ignorons pas qu'il existe certaines lacunes à cet égard, mais je tiens aussi à faire remarquer au député que certains lieux historiques ont été plus que simplement désignés, mais complètement restaurés. Ces exemples illustrent le nouveau programme de désignation des lieux historiques.

On vient de me rappeler qu'il a été fait mention de Stoney-Creek, que la Commission des monuments et lieux historiques étudie depuis quelque temps. Une réunion s'est tenue à ce sujet la semaine dernière, et un comité régional a été chargé d'aplanir les difficultés à l'échelon régional. Voilà le genre d'initiative que nous prisons. Lorsque le groupe de la région aura arrêté sa ligne de conduite, nous nous ferons un plaisir d'examiner ses instances.

**L'hon. M. Pickersgill:** Je crois que le ministre a oublié ce que j'ai demandé au sujet du fort Rodd. Je lui ai demandé de me dire précisément quand la Commission des lieux et monuments historiques avait été saisie pour la première fois de cette affaire, et quand la décision avait été prise.

Puisque l'honorable député d'Yorkton est absent pour quelques minutes de la Chambre, je veux rappeler aussi au ministre que l'honorable député a parlé du fort Pelly, qui ne laisse pas d'intéresser nombre d'entre nous, et même le ministre. Il serait peut-être utile de savoir ce qu'on songe à faire.

**L'hon. M. Dinsdale:** Oui, monsieur le président, le fort Pelly est un ancien fort ou baraquement de la Gendarmerie royale et, à ce titre, entre dans la même catégorie que le fort Ellice. La Commission revoit son cas afin de déterminer sa signification comme lieu historique. Il est bien vrai que l'honorable député a posé une question précise sur le fort Rodd, la dernière fois que les crédits ont été étudiés. J'ai pour lui un rapport sur ce sujet.

Le Fort Rodd hill fait partie des aménagements de défense du port d'Esquimalt et se situe dans un cadre bien compliqué. On a parlé de sa préservation pour la première fois en 1957. La Commission des lieux et monuments historiques a alors étudié la question et recommandé en 1958 que l'endroit soit désigné comme lieu revêtant une importance historique nationale. En 1960, la Commission a étudié de nouveau cette question de même que celle de la préservation du phare voisin

de Fiskard. Celui-ci a alors été désigné comme revêtant une importance historique nationale et le ministre a déclaré, en 1961, que le fort Rodd hill avait lui aussi une importance historique nationale. Grâce à cette série de décisions, la Commission des lieux et monuments historiques en a maintenant la maîtrise.

**L'hon. M. Pickersgill:** Est-ce que ça n'a pas toujours été la propriété de la Couronne?

**L'hon. M. Dinsdale:** Oui, ce fut toujours la propriété de la Couronne, c'est pourquoi le transfert des titres n'a posé aucune difficulté.

**M. McGee:** Je suis certain que le ministre a gardé le dessert pour la fin de ses observations; il doit certainement avoir quelque chose à dire à propos de l'osuaire de Scarborough.

**L'hon. M. Dinsdale:** Je suis bien content de voir que l'honorable député s'intéresse toujours à cette question. C'est un sujet que la Commission des lieux et monuments historiques mettra à l'étude.

**L'hon. M. Pickersgill:** J'avais posé deux autres questions au ministre à la fin de la période consacrée à l'étude de ses crédits vendredi. La première avait trait au parc national de l'Île du Prince-Édouard et l'autre, au parc du Cap-Breton. En relisant le *hansard*, je m'aperçois que je n'ai pas posé ma question relative à l'Île du Prince-Édouard tout à fait en conformité des renseignements que j'ai obtenus. On m'a dit que M. Doucette avait demandé un poste et que c'est un autre qui l'a obtenu. On m'a dit aussi que cette autre personne cependant, père de treize ou quatorze enfants, était dans le besoin. En répondant à cette question, le ministre pourrait-il nous dire quels sont les motifs dont on tient compte. Est-ce que, comme c'est la coutume, je pense, dans le parc national Terra-Nova on accorde la préférence aux hommes mariés, aux pères de famille et à ceux qui ont le plus besoin de travailler? Le ministre pourrait-il nous dire s'il a obtenu des précisions à ce sujet? Je ne lui en voudrais pas s'il n'en a rien fait car je l'ai peut-être quelque peu induit en erreur l'autre jour.

**L'hon. M. Dinsdale:** Oui. Cette question nous a imposé des recherches intenses car, de la façon qu'elle était posée, elle semblait un peu équivoque. J'ai quand même certains renseignements. Il semble que plus d'une personne du nom de Doucette soient en cause.

**L'hon. M. Pickersgill:** J'en ai à peu près quinze.

**L'hon. M. Dinsdale:** Un certain Clarence Doucette, de Rustico, a travaillé comme manœuvre dans le parc national de l'Île du Prince-Édouard, jusqu'en 1957 inclusivement.